



## Procédure de saisie des élèves des établissements du second degré bénéficiant du dispositif des Cordées de la réussite dans la base SIÈCLE-BEE



Le chef d'établissement peut attacher un dispositif Cordées de la réussite dans la base élèves :

### CAS N°1 : à un seul élève

Dans le bloc « Scolarité > Scolarité actuelle > Dispositifs de personnalisation des parcours » de la fiche élève :

Dispositifs de personnalisation des parcours

nouveau dispositif à partir du 26/10/2020 jusqu'au 30/06/2021 +

nouveau dispositif  
PAP  
PAI  
PPRE  
PPS  
DEV. FAITS  
**CORDEES**  
CMQ  
CMQE

VALIDER ANNULER

### CAS N°2 : à plusieurs élèves qu'il aura sélectionnés

Dans le menu « Saisie en masse > Personnalisation des parcours » :

Saisie en masse - Personnalisation des parcours

Choix du dispositif

Dispositif \* (sélectionner) Date de début \* 01/09/2020 Date fin 30/06/2021

(sélectionner)  
CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS  
CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS MENTION EXCELLENCE  
**CORDEES DE LA REUSSITE**  
DEVOIRS FAITS  
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE  
PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE  
PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE  
PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION

SUITE

Dans les deux cas de figure, la date de début à mentionner est le 01/09/2024 et la date de fin le 30/06/2025.